Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2612-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 08 avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 avril 2026 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absent : -

Absent ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BEY

08AVR26_12 – Restauration de l'église Saint-Etienne : avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 2 - COUVERTURE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 1er octobre 2025 par laquelle il a été procédé au choix des attributaires dans le cadre du marché à procédure adaptée pour le projet de restauration de l'église (première tranche)

Considérant que le lot n° 2 – COUVERTURE a été attribué à l'entreprise BRIERO située à MAURON

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires (couverture) pour ce lot pour un montant de 2 903,10 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

-APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n° 2 – COUVERTURE pour l'ajout de travaux cités au lot pour un montant de 2 903,10 € HT

(incidence financière : oui

Montant de l'avenant : + 2 903,10 €

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant du marché avec avenant HT : 39 288 €
- Montant du marché avec avenant TTC : 47 145,60 €
- % écart introduit par l'avenant : + (plus) 7,99 %

-AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08 avril 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance